

L'ABEILLE D'ETAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Etampes. — Imprimerie de AUG. ALLEN.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclamations... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise et le Libéral de Seine-et-Oise, — pour celui de Corbeil, dans le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Etampes, dans le journal l'Abeille

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLEN, imprimeur.

d'Etampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet. »

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,420 fr., versés par 59 déposants dont 14 nouveaux.

Il a été remboursé 4,322 fr. 02 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 4,795 fr., versés par 46 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 100 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 4,200 fr., versés par 6 déposants dont 4 nouveaux.

Les recettes de la succursale de La Forté-Alais ont été de 1,540 fr., versés par 12 déposants dont 4 nouveaux.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 627 fr., versés par 5 déposants, dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 760 fr.

Les bureaux de la Caisse d'Épargne seront fermés le dimanche 15 août, en raison de la fête de l'Assomption.

Police correctionnelle.

Audience du 4 août 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

GASTINEAU Marie-Séraphine, 47 ans, domestique, demeurant à Rouvres (Loiret); 8 jours de prison, pour vol.

LEROY Etienne-Désiré, 74 ans, ancien jardinier, demeurant à Etampes; 3 mois de prison et aux dépens, pour vol et vagabondage.

Par décret du 3 août 1875, le Président de la République, vu l'avis du Conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur, sur le rapport du Ministre de la Guerre, a nommé au grade de chevalier de la Légion d'Honneur M. Chiliz (Jean-Nicolas), marchand-des-logis de Genjarmerie à Etampes, vingt-six ans de service, deux campagnes, médaillé le 7 février 1871.

Un détachement du 26^e régiment d'artillerie, fort de 10 officiers, 493 hommes et 154 chevaux, se rendant de Versailles à Orléans, arrivera à Etampes le 9 août, et en repartira le lendemain pour Angerville.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES INONDÉS DU MIDI.

6^e liste.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes M. Luche, M^{me} Debergue, MM. Rousseau-Boudier, etc.

Total de la 6^e liste... 63 50

Totaux précédents... 7,479 60

Total à ce jour... 7,543 40

COMMUNE DE SACLAS.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES INONDÉS DU MIDI.

MM. Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 1 fr. — Auclère Désiré, 5 fr. — Auclère Etienne, 5 fr. — Auclère Pierre-Charles, 4 fr. — Auclère Alfred, 2 fr. — Auclère Jules-Boingues, 4 fr. — Auclère Alexandre, 50 cent. — Auclère Jean-Pierre-Vincent, 50 cent. — Auclère Félix-François, 50 cent. — M^{mes} veuve Auclère, née Moulinier, 50 cent. — V^e Auger, 60 cent. — MM. Baudouin Louis, 40 fr. — Bercé aîné, 2 fr. — Bercé François, 2 fr. — Bercé Paulin, 4 fr. — Bercé père, 50 cent. — Bidault, 4 fr. — Boudet, 4 fr. — Boulonier père, 3 fr. — Boulonier fils, 2 fr. — Bourchole Lucien, 5 fr. — Bourdeau Louis, 30 cent. — Bourdeau Félix, 50 cent. — Bosc Michel père, 4 fr. — Bosc Michel fils, 4 fr. 10 cent. — Bosc Apollinaire, 4 fr. — M^{me} veuve Bonneau, née Dupond, 5 fr. — M^l. Beaumont Alfred, 4 fr. — Blot Victor-Florentin, 2 fr. 50 cent. — Boivin Narcisse, 2 fr. — Brissot Pierre, 4 fr. — Brulé Auguste, 4 fr. — Butat François-Désiré, 4 fr. — Boissière Adolphe, 50 c. — M^{me} veuve Benoist, 4 fr. — MM. Carcelle Alexandre, 2 fr. — Chanon Emile, 2 fr. — Chanon Dominique, 2 fr. — Chanon Cyprien, 3 fr. — Charpentier Désiré, 5 fr. — Charpentier-Emery, 40 fr. — M^{me} veuve Louis-Augustin Charpentier, 2 fr. — Charpentier Eugène, 2 fr. — Charpentier Hippolyte, 4 fr. — M^le Charpentier Léonie, 4 fr. — M. Chenu Désiré, 50 cent. — M^le Ciret Adèle, 4 fr. — MM. Coehard Laurent, 4 fr. — Collean Adolphe, 2 fr. — Collet Etienne, 5 fr. — Crosson Désiré, 5 fr. — Dallier François Désiré, 5 fr. — Dallier-Poussard, 2 fr. — Dallier Augustin, 50 cent. — Dauvillier Alphonse, 4 fr. — M^{me} veuve Delair, 50 cent. — MM. Demollière Jean-Louis, 4 fr. — Demollière Jean-Pierre,

4 fr. — Demollière Antoine-Séverin, 20 cent. — Demollière Benjamin, 2 fr. — Desmollières Pierre-Alexis, 4 fr. — Dion Jules, 50 cent. — Diet, 3 fr. — Doré, 4 fr. 25. — Drignon, 1 fr. — Douté Paul, 2 fr. — Douté François, 4 fr. — Duchêne Laurent, 2 fr. — Duchêne Jean-Pierre, 4 fr. — Dupereche Victor, 4 fr. — Dupereche Ludovic, 4 fr. — Dupereche Désiré, 4 fr. — M^{me} veuve Jean-Baptiste Dupond, 5 fr. — V^e Dupond Dominique, 2 fr. — MM. Edelin Ferdinand, 40 fr. — Franchette Eugène, 2 fr. — Franchette Clément, 50 cent. — Fougeron Bernard, 25 cent. — Gaillard Henri, 40 fr. — Gambrelle-Joseph, 4 fr. — Génin Philibert, 50 cent. — Germain Jean, 15 cent. — Girard Julien, 2 fr. — Godin Jacques-Gabriel, 2 fr. — Godin Xavier, 2 fr. — Grivot François, 1 fr. — Guerry Alexandre, 4 fr. — Guilloteau Eloi, 4 fr. — Guillot Charles, 4 fr. — M^{me} veuve Grellet, 50 cent. — MM. Guinet Nicolas, 50 cent. — Huchot Nicolas, 20 fr. — Huchot Eugène, 40 fr. — Hautefeuille Henri, 5 fr. — Hautefeuille Jules, 5 fr. — Hardouin Pépin, 1 fr. — Imbault-Loiseau, 5 fr. — Imbault René, 2 fr. — Juteau Narcisse, 5 fr. — Legrand Médéric, 40 fr. — Laigné Eugène-Lubin, 4 fr. — Lasne Charles, 2 fr. — Lasnier Clovis, 50 cent. — Lavigne Théophile, 2 fr. — Leblanc Cantien, 50 cent. — Lefèvre Eloi, 4 fr. 50. — M^le Legendre Julie, 2 fr. — MM. Legendre André, 25 c. — Leloutre Ernest, 1 fr. — Lelong-Bercé, 50 cent. — Limet Jean-Baptiste, 2 fr. — Limet Pierre, 4 fr. 50 c. — Limet Léon, 4 fr. — Mermillod Alexis, 45 fr. — Malarrier père, 1 fr. — Malarrier fils, 1 fr. — Marchand Jean-Baptiste-Firmin père et fils, 2 fr. 50. — Marchand Etienne, 50 cent. — M^le Marchon Eugénie, 40 fr. — MM. Marichal Marcellin, 50 cent. — Masson Faustin, 2 fr. — Masson Emile, 25 cent. — Maucibot Jules, 1 fr. — Menard Louis, 15 cent. — Mulard Mélite, 2 fr. — Potheau Emile, 100 fr. — Potheau Alfred et ses enfants, 80 fr. — Payen Louis-Frédéric, 3 fr. — Payen Etienne, 1 fr. — Payen Jacques, 1 fr. — Payen-Retourné, 3 fr. — M^{me} veuve Jean-Louis Payen, 1 fr. — Veuve Frédéric Payen, 1 fr. — MM. Petit Eugène, 50 cent. — Picard Adela, 4 fr. — Porlier Alfred, 2 fr. — Pradot-Poussard, 4 fr. — Pradot-Bercé, 2 fr. — M^le Pradot Mathilde, 2 fr. — MM. Percheron Pierre-Eugène, 40 fr. — Percheron Jean-Louis, 4 fr. — Payen Zacharie, 4 fr. — Richard Eliézer, 2 fr. — M^{me} veuve Robiquin, 5 fr. — M. Raveneau Auguste, 4 fr. — M^{me} veuve Raveneau, 15 cent. — MM. Rohberge, 4 fr. — Séjourné Pierre, 3 fr. — Séjourné Gustave, 1 fr. — Sergent Honoré, 4 fr. — Sergent Alfred, 4 fr. — Senlis Célestin, 50 c. — M^{me} veuve Soret, 4 fr. — V^e Louis Solly, 60 cent. — M. Thomas-Godin, 1 fr. 50. — M^{me} veuve Théodore Thomas, 4 fr. — MM. Thomas Léon, 4 fr. — Thomas Henri, 4 fr. — M^le Thoquet Sophie, 2 fr. — M^{me} veuve Trubert, 50 cent. — MM. Vauzy Paul, 3 fr. — Vauzy Louis, 2 fr. — Vallier Arsène, 2 fr. — Vallet Désiré, 50 cent. — Voisin Hippolyte, 4 fr. — Veret Jean-Louis, 2 fr. — Veret Joseph-Edmond, 25 cent. — Vié Auguste, 2 fr. — Vuillaume père et fils, 25 fr. — Quinton François, 4 fr. — Guénot Etienne, 4 fr. — Fortin Eugène, clerc de notaire, 5 fr. — Lelong Auguste, 4 fr. — Ecole de garçons, 43 fr. 20. — Instituteur, 5 fr. — Ecole de filles, 49 fr. — Institutrice, 3 fr. — La commune, 50 fr.

Total de la souscription : 675 francs 40 cent.

Tablettes historiques d'Etampes.

15 THERMIDOR AN II (2 AOUT 1794).

Le Comité révolutionnaire de la commune d'Etampes félicite la Convention nationale sur le courage et l'énergie qu'elle a déployés en foudroyant les nouveaux conspirateurs Robespierre et ses complices.

17 THERMIDOR AN II (4 AOUT 1794).

La commune d'Etampes félicite les fondateurs de la liberté d'avoir fait triompher la Justice nationale en terrassant la cohorte infâme des modernes Catilina.

17 THERMIDOR AN III (4 AOUT 1795).

Le Procureur syndic du District d'Etampes informe la Convention nationale que la ferme appelée le Prieuré de Saint-Pierre, plus cent onze arpents de terre, cinq arpents de pré et cinq arpents de courtils, estimés 124,257 livres, ont été vendus 702,400 livres.

(Procès-verbaux de la Contention, t. 43 et s.)

P. M.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 2 septembre 1875.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Nicolas Saboly.

La ville d'Avignon a fêté le 25 juillet dernier l'anniversaire de la mort de Nicolas Saboly.

Saboly est l'un des poètes les plus populaires de la Provence, c'est le faiseur de Noëls des bords du Rhône, les provençaux ont une dévotion toute particulière pour la fête de Noël et dans ce pays, il n'est pas un poète qui n'ait en son bagage littéraire quelques Noëls; mais Nicolas Saboly les surpasse tous, et par l'abondance et par la variété.

Nicolas Saboly n'a pas laissé moins de quatre-vingt-un Noëls, si tous ont les mêmes qualités de facture, dans l'un il s'éleve jusqu'au lyrisme, dans un autre éclate un bon et franc rire. Dans tous la rime est abondante et sonore, le rythme expressif et harmonieux.

Nicolas Saboly naquit le 30 janvier 1614, à Montceaux, près de Carpentras. Quoique son père fût protestant, il le fit élever chez les Jésuites d'Avignon. A l'âge de dix-neuf ans, Nicolas Saboly entra dans les ordres, puis il devint prieur de la chapelle de Sainte-Madeleine, dans la cathédrale de Carpentras. Ces fonctions modestes et peu absorbantes lui permirent de se livrer tout entier à sa passion pour la musique et pour la poésie. En 1658, il devint maître de musique et organiste de l'église collégiale de Saint-Pierre d'Avignon et mourut le 25 juillet 1675. — Il a laissé quelques autres poésies, mais son grand mérite aux yeux des provençaux est d'avoir été, comme ils le disent, « le chantre de la naissance du bon Dieu. »

Les fruits et leurs dangers.

Le docteur P. Duverney, dans une intéressante causerie scientifique qu'il adresse à Paris Journal, nous donne d'utiles conseils sur l'usage des fruits en cette saison :

En principe, l'usage des fruits, même de ceux qui passent pour indigestes et malsains, n'offre pour la santé des inconvénients sérieux que lorsqu'on en consomme sans discernement et sans précautions. A un point de vue général, les fruits mûrs, à moins qu'ils ne soient pris en grand excès, au point d'occasionner des indigestions, ne peuvent faire aucun mal pendant la saison chaude et sèche. Leur usage habituel est même alors, au contraire, aussi salubre qu'agréable.

C'est ainsi qu'en Espagne et en Italie, spécialement à Naples, le melon, dont tout le monde mange, en été, pour ainsi dire toute la journée, n'incommode personne. Tandis qu'en France, sous le climat de Paris, par exemple, l'usage immodéré du melon peut occasionner, de même que celui des prunes, des fièvres intermittentes et des diarrhées susceptibles de dégénérer en dysenteries dangereuses. Avis aux amis du cantaloup!... (1).

D'ailleurs, ces accidents ne s'observent guère en plein été, pendant les fortes chaleurs; ils ont plutôt lieu à l'arrière-saison, surtout quand l'été n'a pas été très-chaud, que les melons et les prunes, ayant mûri tard, sont livrés en grande quantité et à bas prix aux consommateurs, et que la température humide de l'automne a succédé à la température sèche de l'été. Ce principe, d'ailleurs, doit servir de règle pour la consommation de tous les fruits réputés fiévreux; ils ne le sont, en effet, que quand on en mange hors de propos et avec excès.

Par exemple, un fruit qui n'est pas dangereux, c'est la fraise; on peut en manger pour ainsi dire à discrétion, comme des framboises; bien mieux, on a été jusqu'à dire que le meilleur des remèdes connus contre la goutte, c'était l'usage prolongé des fraises, à tous les repas, tant que dure la saison de ce fruit savoureux. Croyez-en ce que vous voudrez, la médecine ne peut toujours pas vous faire de mal. Il y a seulement des personnes dont l'estomac est peu actif; elles feront bien, pour faciliter la digestion des fraises, d'y joindre, comme c'est d'ailleurs fréquemment l'habitude, un peu de vin, avec le sucre.

Les groseilles à grappes, pourvu qu'elles soient bien mûres, et les cerises de toutes les variétés plus ou moins acides, peuvent être également considérées comme inoffensives. Les groseilles à maquereau et les cerises douces à noyau oblong sont plus difficiles à digérer: les guignes et les bigarreaux, enfin, ne doivent être consommés qu'avec modération, surtout par les enfants.

Il faut user avec précaution de l'abricot, de la pêche et de la prune, à l'état frais, même quand ces fruits sont très-mûrs. Mais quand ils sont tout à fait verts, ou seulement à demi mûrs, comme les poires, les pommes, comme le raisin encore à l'état de verjus, ils constituent un véritable danger pour la santé publique; et pourtant on en débite tous les ans des quantités énormes dans les villes, et la population ouvrière en consomme la plus grande partie. Ce sont surtout les femmes et les enfants qui en mangent, car ils les préfèrent, par une sorte de perversion du goût, même aux fruits mûrs. Si le mal que font ces fruits verts était bien apprécié, on en devrait défendre la vente comme on défend celle de la viande gâtée, du poisson corrompu et des champignons empoisonnés.

Conservés secs, ou sous forme de diverses confitures, l'abricot et la prune sont, comme tout le monde le sait, parfaitement inoffensifs. Quant aux fruits secs, en général, ce n'est guère la saison d'en parler; je puis vous dire seulement, en passant, que les plus nourrissants sont les figues, les dattes, le raisin; mais il faut se rappeler que la figue sèche est un peu lourde pour l'estomac, et que, quand on en mange beaucoup, elle peut causer de graves indigestions.

J'ajoute enfin que les pommes et les poires mûres, à l'état frais, surtout les espèces qui mûrissent en hiver, sont encore les meilleures et les plus salubres des fruits de nos climats tempérés. Les poires et les pommes cuites sont un des aliments les plus sains et les plus légers qu'on puisse offrir aux convalescents.

(1) Ce mot vient de ce que cette espèce de melon a été cultivée pour la première fois à Cantalupo, maison de campagne des papes, à une vingtaine de kilomètres de Rome.

Les Rapports et Bilans des grandes sociétés sont présentés de tous côtés aux actionnaires. Les uns accusent des déficits d'autres des bénéfices plus ou moins importants.

Parmi les plus prospères, nous remarquons le rapport de la compagnie de l'Extrait de Viande Liebig dont le bénéfice dépasse deux millions et demi de francs.

La réussite de cette Compagnie provient de la perfection et de la régularité de ses produits qui partout ont obtenu aux expositions Internationales les plus hautes récompenses.

A Vienne, cet extrait de Viande et Le Lait conservé Suisse ont seuls, parmi les produits alimentaires, été distingués par le grand Diplôme d'honneur. Partout les commissions des expositions ont d'abord voulu se rendre compte de l'origine vraie de l'Extrait et elles se sont assurées qu'il est bien véritablement du bouillon de bœuf fait dans les conditions de perfection les plus recommandables.

VARIÉTÉS

Souvenirs d'écolier.

Tous nos brillants succès sont semés par un maître, Ardent à nous aimer, habile à nous connaître: A ses soins paternels ne soyons pas ingrats, Il nous apprend la vie et ses futurs combats.

Et: qui de nous sans maître aurais donc pu s'instruire? Qui serait ce qu'il est? Eût-il appris à lire, A compter, à savoir régler son jugement, A diriger l'essai d'un faible entendement, A contenir au cœur la passion trop vive, A modérer ses vœux et sa pensée active, A trouver le plaisir en de sages travaux, A supporter le poids des douleurs et des maux? Qu'attendre d'un enfant croupi dans la paresse? Un esprit sans clarté, une âme sans noblesse, Un mortel inutile, en proie au lâche ennui, Qui triste et fatigué des autres et de lui, S'écriera quelque jour en détestant la vie: Heureux fils du travail, que je vous porte envie! Et toi, maître prudent, que j'ai tant combattu, Que n'ai-je à ton école embrassé la vertu!

(PARCOURREZ, le Parleur du collège.)

Bientôt l'année classique aura accompli sa révolution, bientôt sonnera l'heure attendue avec une égale impatience des maîtres et des élèves, qui ouvrira à tous les portes du collège et donnera à chacun la clef des champs.

Cette époque bienheureuse des vacances, ces distributions de prix nous rappellent nos jeunes années, elles nous font jeter involontairement un coup d'œil sur un temps déjà bien éloigné.

Des errements de l'adolescence, Le temps cherchant à nous guérir, Nous apporte l'expérience Sur les ailes du souvenir.

Que de beaux jours notre jeunesse A vus promptement s'écouler! Quelquefois dans notre vieillesse, La gaieté peut les rappeler. Des trésors que Flore nous donne On ne peut pas longtemps jouir; Mais le parfum des fruits d'automne Du printemps est un souvenir.

(Séguier.)

A mesure qu'on avance en âge, les souvenirs de collège se présentent plus fréquents à notre pensée, on se rappelle avec une douce émotion les lieux où s'est écoulée notre enfance, si riche d'illusions et de rêves charmants; la cloche du collège bourdonne encore en notre cœur vieilli et évoque le passé; nous revoiyons nos maîtres et nos amis d'alors, nous comptons les absents, combien chaque année manquent à l'appel!

Les morts, toujours les morts. — Dure ou non, c'est la loi. Hier pour vous. Aujourd'hui pour qui? Demain pour moi.

Ne laissons pas passer ce retour des vacances sans raconter ici quelques souvenirs de notre vie d'écolier :

Je n'avais guère que six ans quand mes parents, autant pour se débarrasser de moi pendant le jour que dans l'intérêt de mon instruction, m'envoyèrent à l'école du village. Cette école était dirigée par un homme dont le nom poétique ne s'effaçera jamais de ma mémoire. Le maître Rossignol, c'était son nom, cumulait avec les fonctions d'instituteur celles de chantre de la paroisse. Quand on porte un nom si harmonieux on est en droit de faire entendre sa belle voix au lutrin de son pays; le maître Rossignol était un excellent homme, sa science n'était pas grande, mais il s'entendait parfaitement à diriger les marmots, grand, sec, sévère avec douceur, parlant peu, il avait l'art de se faire écouter et obéir. Il punissait rarement, mais toujours à propos, et malheur à celui qui n'avait pas travaillé ou qui avait troublé la classe. La pénitence la plus grave qu'il infligeait aux écoliers récalcitrants ou paresseux était de les mettre à genoux dans la rue, sur le seuil de la porte de la classe. Un jour, dans la semaine de l'Octave de la Fête-Dieu, il avait mis de la sorte en pénitence deux écoliers rebelles; c'était le jour du marché du lieu. Des femmes et des filles d'un village voisin venaient offrir leurs denrées; en passant auprès de nous deux gars : — Queu donc que vous faites à genoux comme là? dit l'une d'elles. — C'est qu'on va donner du Saint-Sacrement, répondit doucement l'autre, nous sommes dans l'Octave.

Aussitôt femmes et filles se signèrent et s'agenouillèrent dévotement autour des écoliers. Le maître Rossignol qui de sa chaire ne perdait pas de vue les écoliers en pénitence, aperçut bientôt tout ce monde agenouillé; il se douta qu'il y avait là-dessous une espièglerie d'écoliers, et malgré sa gravité, il partit d'un fou rire qui fut le signal de la grâce des coupables.

Vers l'année 1820, on songea à me donner une éducation plus sérieuse, grâce aux leçons du maître Rossignol, je lisais couramment et j'écrivais mieux qu'aujourd'hui. On me mit en pension dans un collège de petite ville, alors dirigé par deux frères. Le plus âgé des deux était principal, le plus jeune professait la huitième et la septième et était en même temps préposé à l'administration matérielle du collège; c'était lui aussi qui cultivait le jardin de l'établissement et faisait venir les légumes. Son frère, le principal, était en outre chargé de la classe de sixième et de cinquième. Un troisième personnage était un professeur chargé de la quatrième et de la troisième. Enfin un surveillant ou maître d'étude, et une grosse maritorne, au ton acariâtre, complétaient le personnel de l'établissement. Cette dernière, véritable virago, dragon en jupon, gardait la porte, faisait la cuisine, servait au réfectoire, lavait la vaisselle, nettoyait les classes, faisait les lits, etc., en outre, une fois par semaine, elle était la perruquière de tous les élèves, au grand déplaisir de ceux-ci; mais n'anticipons pas.

Chacun de ces personnages avait son surnom transmis par les élèves de génération en génération. Nous avions surnommé le principal *le Père Sournois*; son frère, le jeune, *Doudou*, le surveillant, *Cabot*, la maritorne, *Cerbère*; quant au professeur de troisième et de quatrième, il était désigné par les élèves sous le nom du *Père Beauvilain*, sans doute parce qu'il était complètement chauve. Ce professeur était un excellent homme, aimé de ses élèves; il n'avait qu'un travers, celui de nous faire périodiquement les mêmes leçons, de nous donner chaque année, à pareil jour, les mêmes devoirs, les mêmes compositions, etc., ce qui était bien connu de tous, et rendait notre tâche trop facile.

Quant au nom de *Père Sournois*, infligé par nous au principal, il était bien justifié; ses anciens élèves, lorsqu'ils se rencontrent, encore aujourd'hui ne manquent pas de rappeler les sanglants avertissements qu'il donnait en tapinois à ceux d'entre nous qu'il surprenait en faute. Il arrivait habituellement dans l'étude, sans bruit, de façon à ne pas être remarqué, il faisait sa ronde en passant derrière les élèves, et à ceux qui ne travaillaient pas ou qui étaient en faute, d'un angle impitoyable, sans dire mot, il pinçait l'oreille jusqu'au sang. C'était là tout son système de corrections.

Le nom de *Doudou* que nous donnions à son frère, lui avait été sans doute donné par antiphrase, car il n'était pas très doux que le principal et il eût fait volontiers l'office de père bouffeur, si la révolution de 1789 n'eût aboli cette correction féodale qu'Henri IV recommandait d'infliger à son fils à toutes les fois qu'il ferait l'opiniâtre ou quelque chose de mal, sachant bien qu'il n'y a rien au monde qui fasse plus de profit que cela. Mais si *Doudou* ne nous donnait pas le tonet, il nous administrait largement des coups de férule. Il arrivait toujours en classe muni de ses auteurs et armé d'une longue et solide règle plate, et malheur à qui-croque troublait la classe ou seulement avait commis un barbarisme ou un contre-sens. Il fallait arriver au pied de la chaire, tendre sa main en tenant les cinq doigts serrés l'un contre l'autre et recevoir sur les ongles un vigoureux coup de règle.

Je n'ai pas encore oublié aujourd'hui, après plus de cinquante ans, le coup de férule que me valut un affreux contre-sens alors que j'expliquais en septième l'*Epitome historica graeca*.

J'avais, *horresco referens*, mis un général au rudiment en traduisant *Dux militum rudimenta faciebat*; de nos jours, on pourrait avec quelque raison traduire ainsi: *Le général apprenait sa théorie*, mais dans ce temps-là, on se battait bien et on ne connaissait pas la théorie.

Le surveillant *Cabot* devait son surnom à cette circonstance que la nature l'avait gratifié d'un pied bot. C'était un jeune homme inoffensif qui devait nous quitter pour suivre le barreau. Les élèves étaient sans pitié pour son infirmité, et c'était un grand amusement pour nous de le faire courir dans les récréations, à peine avait-il fait quelques pas, qu'il s'arrêtait tout court, puis il piroquait sur son pied bot, comme un totou sur sa pointe.

Il me reste à vous parler de la maritorne, c'était pour tout le monde une vraie Barbe-Bleue. C'était elle qui menait la maison; principal, professeurs, surveillants, élèves, parents, tous étaient forcés de baisser pavillon devant ce Cerbère et de s'incliner devant ses volontés. Cette fille avait pour tous les intérêts du collège un zèle et des connaissances de détail, rares chez les domestiques. L'espèce de commensalité dans laquelle elle vivait avec les maîtres lui avait donné une assurance pleine de confiance. Lorsque les parents amenaient un élève, elle trouvait toujours moyen d'intervenir, de dire son mot et d'émettre son avis. Elle était seule, toute seule, pour faire la cuisine et tous les gros ouvrages d'un collège qui comptait près de quatre-vingts pensionnaires.

Dans ce collège, maîtres et élèves mangeaient ensemble à la même table, notre maritorne apportait les plats au réfectoire; un jour, *Doudou*, l'inflexible *Doudou* renversa la soupe sur la table. Cerbère était là derrière; sans se soucier ni du lieu, ni de l'assistance: — *Grand malade!* s'écria-t-elle, il n'en fera jamais d'autre! *Doudou* ne dit mot et tous les élèves de rire sous cape.

Comme nous l'avons dit, une fois par semaine, la maritorne était la perruquière de tous les pensionnaires. Le jeudi matin, elle arrivait dans l'étude et se plaçait au milieu de la salle, sur une chaise, un tabouret était devant elle, chaque élève venait successivement se poser et confier sa tête à ses mains pesantes. Malheur à celui dont les parents n'avaient pas largement graissé la patte du Cerbère ou à quiconque s'était permis quelque espièglerie à son endroit, enfin à tous ceux qui n'avaient pas su mériter ses bonnes grâces; elle leur faisait sentir le poids de sa main et les dents de son peigne.

Cerbère n'épargnait pas les remontrances aux élèves, quand ils lui avaient joué quelque tour. Elle ne se gênait pas pour venir dans les classes apostropher ceux dont elle croyait avoir à se plaindre, et pour leur adresser dans son style figuré une sévère remontrance qui était toujours confirmée par une dure punition corporelle. C'était elle qui, j'étais en quatrième, je ne sais plus à quel moment, m'avait commis à l'endroit de ce Cerbère, à sa part une allocution un peu vive, instruits des procédés autorisés, me changèrent de collège. Je fus placé dans un collège dirigé par des prêtres:

Oh! nos supérieurs, malgré leurs habits noirs, étaient de vrais flambeaux et non des éteignoirs.

Là, la discipline était beaucoup plus douce et plus paternelle; nous n'avions plus à redouter la férule de maître *Doudou* ou les rancunes de *Cerbère*. La maison était organisée sur un bon pied, les punitions moins afflictives avaient toujours un double but, corriger l'élève et l'instruire en même temps. Nous n'en étions pas meilleurs pour cela, et nous ne laissons pas échapper l'occasion de faire une bonne farce.

Que sont-ils devenus ces souvenirs d'enfance, Ces jours si pleins de joie et si pleins d'espérance, Où notre ambition était d'écrire au mur Nos noms et nos prénoms dans quelque coin obscur? Je vois d'ici les miens avec leurs majuscules; Ils m'ont valu, je crois, trois ou quatre férules... Mais sans trop de soucis de ces chères douleurs, L'été, nous nous roulions dans le pré, sur les fleurs; L'hiver, pour nous chauffer, on simulait un siège; En avons-nous lancé de ces boulets de neige Sur notre vieux portier, ce généreux martyr, Dont je voudrais laisser le nom à l'avenir!

(CHÉRI PACFFIN.)

En classe!... Il va falloir réciter ses leçons. Je n'y saurais songer encore sans frissons, Moi qui n'ai pas ouvert mon livre, comment faire? Je me lève penaud... j'annonce... je diffère... Mais il faut en finir... sur mon livre entr'ouvert Je jette un œil au ciel... si j'étais découvert! Je regarde au plafond... devant moi... vers la table... J'annonce de plus belle... Un voisin charitable Me soulle, — j'ai fini. C'est grâce à ces secours Que sans jamais savoir je répondais toujours, Et que n'ayant appris grec, latin, vers ni prose, Je n'ai, ne sais comment, retenu quelque chose.

(LEVAYASSEUR, au banquet de Juilly.)

Pendant plusieurs jours, l'un de nous avait trouvé le moyen de servir à ses condisciples un verre de bon vin pour faire digérer le pain sec du déjeuner. La fenêtre de la sacristie de la chapelle donnait sur la cour; à l'intérieur, sur une tablette plus basse que la fenêtre, était posée la bouteille de vin destinée aux messes. Beaucoup d'élèves avaient remarqué cette bouteille, tous l'avaient convoitée, mais comment arriver à s'emparer du liquide qu'elle contenait? Rassemblés devant la fenêtre, les élèves agitaient cette grave question. Chacun proposait son avis. On avait bien tenté d'ouvrir la fenêtre en la poussant du dehors, mais elle avait résisté à la pression, et puis on risquait de faire tomber la bouteille. L'imagination d'Hector vint à notre secours. Nous fîmes le guet, et lui, il descenda un carreau; cette première opération faite, son bras ne se trouva pas assez long pour atteindre la précieuse bouteille. Nouvelle perplexité, nouvel exercice pour l'imagination d'Hector qui, cette fois encore, ne fut pas en défaut. A l'aide d'une ficelle et d'un nœud coulant, la bouteille fut bientôt appréhendée par la hague; un petit morceau de bois, appliqué sur le châssis de la fenêtre, maintint l'écartement de la bouteille qui fit son ascension à la grande joie des assistants; son contenu fut lestement absorbé, puis elle retourna à sa place par son même chemin et le carreau fut rétabli. Les choses se passèrent ainsi pendant quelque temps; on ne tarda pas à s'apercevoir que le vin des messes allait vite. La surveillance de la fenêtre de la sacristie fut recommandée aux maîtres, et, un beau jour, nous fûmes surpris au moment où Hector, faisant manœuvrer le treuil de son invention, la bouteille faisait son ascension périlleuse.

Notre professeur de mathématiques, l'illustre père X...

..... Ne connaissait rien de plus beau qu'A — B, Et croyait que sans rien ajouter ni rabattre, Il fallait enseigner que deux et deux font quatre. Oh! c'était un malin celui qui le leurrant!

Nous trouvions cependant quelquefois le moyen de nous moquer de lui et de lui jouer des tours de notre façon.

Le père X... n'était pas dans les ordres, il avait femme et enfants. On racontait de lui une bizarrerie qui peignait bien l'homme; il se rendait à la municipalité pour la célébration de son mariage civil; il venait d'entrer à l'Hôtel-de-Ville avec sa future et tous les gens de la noce. A peine arrivé dans la salle de la mairie, sous un prétexte futile, il quitte le cortège et ne reparait plus.

Un an après, la femme qu'il avait délaissée d'une façon si brusque et si peu galante eut la bonté de l'agréer de nouveau, et fut épousée cette fois.

Ceci est historique et fait voir que ce professeur devait avoir des idées excentriques et peu ordinaires. Ses élèves connaissaient sa disposition à causer de choses étrangères à son cours, lorsqu'on l'amenait à parler de matières pour lesquelles il avait de la prédilection; alors la classe s'écouait en conversations oiseuses et en longues digressions. Dès qu'une plainte était formulée contre un élève par ses camarades, ce professeur expulsait immédiatement l'élève de la classe: il fallait sortir sans mot dire, quelquefois pour le motif le plus ridicule et presque toujours imaginaire.

Nous avons monté une espèce de scie qui avait pour résultat inévitable de faire mettre à la porte, à chaque classe pour le même motif un ou plusieurs élèves, et de faire passer le temps du cours en conversations. Le plus étonnant de cette histoire c'est que pendant trois mois ce professeur ait cru que le même fait se reproduisait chaque jour, à la même heure, et que jamais il ne se soit douté que les élèves se moquaient de lui.

Selon la règle, les externes entraient en classe les premiers, puis le groupe des pensionnaires les suivait immédiatement. C'est au moment où ce groupe franchissait le seuil de la classe, que tous les externes, bouchant leur nez, désignaient du doigt un de leurs camarades comme s'étant rendu coupable d'une de ces choses quelquefois bruyantes, quelquefois sourdes, mais jamais inodores et que, dit le Dictionnaire de Littré, « on rougirait de faire ou même de nommer en bonne compagnie. » L'élève ainsi signalé à l'odorat du professeur était habituellement celui qui traitait le dernier dans la classe, et toujours il était, aussi bien que tous les autres, innocent du fait qui lui était imputé. Au moindre signe des élèves, le professeur de la voix la plus solennelle enjoignait au prétendu coupable de sortir.

La classe, une fois délivrée de son foyer d'infection, le calme aurait dû renaitre et l'enseignement suivre son cours. On continuait de boucher son nez, on prétendait que la mauvaise odeur n'était pas dissipée; on ouvrait les fenêtres, puis le professeur descendait de sa chaire et versait à chacun sur son mouchoir de l'eau de Cologne, dont il était toujours muni. On causait d'eau de Cologne et de beaucoup d'autres choses; les questions ne manquaient pas, le professeur n'abrégeait pas ses

réponses, une digression en amenait une autre. Le temps s'écoulait ainsi et l'heure de se retirer sonnait quand il n'avait pas encore été dit un seul mot des mathématiques.

Les professeurs d'aujourd'hui, nous l'espérons, ne se laissent plus ainsi leurrer par leurs élèves et ils se montrent sans doute moins enclins à mettre l'élève à la porte de la classe. L'expulsion ne peut se justifier que lorsqu'un élève trouble la classe et rend impossible l'enseignement du professeur; encore le devoir de celui-ci est-il de veiller à ce que l'élève expulsé ne soit pas abandonné à lui-même; ce genre de punition pouvant avoir les conséquences les plus graves.

Je ne veux pas m'étendre davantage et vous raconter les espiègleries de toute sorte que, de notre temps, nous nous permettions au collège.

Voici un dernier souvenir des bancs de l'École de droit:

A la fin de l'année 1828, je commençais mon cours de droit à Paris, mes parents m'avaient donné pour Mentor, un jeune homme qui venait de passer sa thèse de licence avec un certain éclat et qui se disposait à subir les épreuves du Doctorat.

Ce jeune homme suivait encore les cours de l'École, il les suivait même avec plus d'assiduité que beaucoup d'autres. L'un de ses cours était celui des Pandectes, professé alors par un suppléant. Cinq cents élèves étaient inscrits à ce cours, quinze au plus assistaient aux leçons peu intéressantes du professeur. Celui-ci avait l'habitude, au commencement de chaque leçon, de faire l'appel des élèves inscrits. Mon Mentor se permit un jour de lui faire observer qu'il serait plus simple de prendre le nom des quinze élèves présents et de marquer tous les autres comme absents, que cela prendrait moins de temps. Cette observation déplut au professeur qui, se sentant blessé au vif, s'emporta et expulsa du cours l'étudiant inconsidéré. Je laisserai dans l'obscurité le nom du professeur. Cet homme a échoué dans tous les concours et n'a été toute sa vie qu'un très-médiocre suppléant; l'étudiant aussi légèrement expulsé du cours se nommait Bonjean, il était alors avocat stagiaire et rédac-tacteur des tribunaux au journal *le Temps*, il fut dans la suite successivement avocat à la Cour de Cassation, député, ministre, président de section au Conseil d'Etat, sénateur, avocat-général et président de chambre à la Cour de Cassation; enfin, il fut l'un des otages de la Commune et mourut assassiné avec Mgr Darboy et ses compagnons d'infortune. Le président Bonjean était l'un des plus savants jurisconsultes de France et un homme d'état de grand mérite.

AVIS.

SALLE DE LA ROTONDE

A l'occasion de la fête de l'Assomption, M. HOYAU (Désiré) a l'honneur d'informer le public qu'il donnera le *Dimanche 15 Août* prochain, un *Concert* avec le concours d'artistes distingués des concerts de Paris.

Ouverture des bureaux à 8 heures du soir.

Prix d'entrée, par personne: 50 centimes.

Etat civil de la commune d'Étampes.

NAISSANCES.

Du 2 Août. — CHEDEVILLE Eugénie Pauline, place Saint Gilles, 7. — LAROCHE Emile, rue de l'Hôtel-de-Ville, 22.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1° YVÉ Alphonse, 29 ans, cultivateur, domicilié à Monthéry; et D^{me} MISERAY Eugénie-Flore, 20 ans, domestique, domiciliée de fait à Monthéry, et de droit à Étampes, rue Basse-de-la-Foulerie, 38.

2° BOURCÉ Edmond - Paulin, 25 ans, commis-muni-er, rue du Haut-Pavé, 37; et D^{me} CHEDEVILLE Louise-Céline, 49 ans, sans profession, rue Saint-Martin, 7.

DÉCÈS.

Du 3 Août. — LAJOTTE Frédéric-Emile, 4 ans, rue de Saclas, 8.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) Etude de M^e CHENU, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 100.

ERRATUM.

Dans le numéro 31 du journal *l'Abeille d'Étampes*, du trente-un juillet dernier, troisième page, deuxième colonne, annonce de la Vente sur licitation des biens de Pierre-Théodore Petit, de Méréville, dans le titre, après ces mots: MAISON sise à Saint-Père, commune de Méréville, lisez: et de la toute-propriété de quarante-trois pièces de terre, pré et bois.

Signé, CHENU.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

VENTE

SUR LICITATION ENTRE MAJEURS.

EN LA SALLE DE LA MAIRIE DE MILLY, Par le ministère de M^e SERGENT, notaire à Milly, Commis à cet effet,

4^o DE DEUX

MAISONS BOURGEOISES

Situées à Milly, rue Langlois,

Avec

AISANCES ET DÉPENDANCES,

COURS et JARDINS à la suite,

2^o D'UNE

MAISON DE COMMERCE

Située à Milly, place des Halles,

Ayant façade sur ladite place et sortie par la rue aux Chevaux,

Avec

Aisances et Dépendances,

3^o ET DE

CENT DIX-HUIT PIÈCES DE TERRE

Pré, Bois-taillis, Courtil, Roches, Sables, Grouettes

et Aubettes,

Sises terroirs de Milly, Oncy, Videlles et Guigneville, Arrondissement d'Étampes.

(Seine-et-Oise).

Noisy-sur-École, Tousson et Achères,

Arrondissement de Fontainebleau

(Seine-et-Marne).

SUR DIVERS CHAMPIERS,

EN 121 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'Adjudication aura lieu le *Dimanche 5 Septembre*

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que: En exécution d'un jugement contradictoirement rendu, entre les parties ci après nommées, par le Tribunal civil de première instance séant à Étampes, le six juillet mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence, de:

1^o Madame Caroline-Victoire PAILLARD, veuve de M. Jean Baptiste DUPRE, propriétaire, demeurant à Milly;

2^o M. Charles Isidore DUPRÉ, marchand de nouveautés, demeurant à Milly;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de:

1^o Madame Marie-Céline Dupré, épouse de M. Henri Thuillier, percepteur, et ce dernier pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble au Plessis Belleville (Oise);

Ayant pour avoué constitué M^e Paulin-Laurens, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, demeurant en ladite ville, rue Ste-Croix, numéro 19;

2^o Et de M. Louis François Pinet, débitant de tabacs, demeurant à Paris, rue de Lancry, numéro 51;

« Au nom et comme tuteur à la restitution des enfants nés et à naître de madame Marie-Céline Dupré, épouse de M. Henri Thuillier, « sus nommé, avant veuve de M. Jean Doré, « en son vivant propriétaire à Milly; »

Ayant pour avoué constitué M^e Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, demeurant en ladite ville, rue St-Jacques, numéro 100;

Procédé, le *Dimanche cinq Septembre* mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en la salle de la Mairie de Milly, et par le ministère de M^e Sergent, notaire à Milly, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Terroir de Milly.

Premier lot.

Huit ares quatre-vingt-six centiares de terre, aux Châtagniers - a - Pierson ou Paray, section H, numéro 558; tenant d'un long Louis Perrot, d'autre long midi Benjamin Normand, d'un bout le chemin de la Guichère, d'autre bout Benjamin Normand.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Deuxième lot.

Vingt-cinq ares quatre-vingt-quinze centiares de pré défoncé, à Saint-Blaise, section K, numéros 539, 552 et 553; tenant d'un long levant Rémy et Baffoy, d'autre long couchant à Eloi Boudineau, d'un bout du nord à la voirie, et d'autre bout du midi sur les prés.

Sur la mise à prix de 500 fr.

Troisième lot.

Soixante sept ares huit centiares de bois-taillis, à la Voirie - de - Romont ou la Hulotte, section E, numéros 389, 390, 391, 392, 393, 395 et 396 du cadastre, faisant haie; tenant d'un long nord les héritiers Normand, d'autre long à plusieurs, d'un bout sur Goblet et autres, et d'autre bout sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatrième lot.

Onze ares cinquante centiares de courtil, à la Tourelle, section K, numéros 22, 23, 24 et 25; tenant d'un long nord à M. Gillet, d'autre long midi madame veuve Ambroise-Antoine Vaché, d'un bout à Hippolyte Quinton, d'autre bout le canal de M. Bryard.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Cinquième lot.

Trois ares quatre-vingt centiares de courtil, à Saint-Laurent, section B, numéro 394; tenant d'un long à Delorme, d'autre long à d'un bout le chemin de Saint-Laurent, d'autre bout Remy père.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Sixième lot.

Dix sept ares soixante-quinze centiares de terre, à Paray, section H, numéro 474; tenant d'un long à Jacques Bourguignon, d'autre long Louis Perrot, d'un bout Eloi Boudineau, d'autre bout M. Denis Chateau.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Septième lot.

Dix-huit ares trente centiares de terre, sis à Coudray ou Saules-aux-Merles, section C, numéros 28 et 29; tenant d'un long Eloi Charlot, d'autre long aux héritiers Charles Deshayes, d'un bout levant la route de Paris, d'autre bout le chemin des Fontaines.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Huitième lot.

Trente-six ares vingt-huit centiares de terre, au Guichet, section E, numéros 86 et 87; tenant d'un long nord Breuille-Morin, d'autre long le même, d'un bout les bois de M. de Haber, et d'autre bout Pierre Gillet.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Neuvième lot.

Treize ares quatre-vingt-douze centiares de terre, à Chaud-Con, section H, numéro 626; tenant d'un long Rémy-Houry, d'autre long à Bitry, d'un bout Eloi Charlot, d'autre bout la route de Fontainebleau.

Sur la mise à prix de 150 fr.

Dixième lot.

Quatorze ares cinquante centiares de terre, à la

Croix-de-Châtillon, section L, numéro 28; tenant d'un long à Louis Perrot, d'autre long Alexandre Bruneau, d'un bout le chemin des Fermes, d'autre bout Jean Charlot.

Sur la mise à prix de 125 fr.
Onzième lot.

Vingt-six ares trente-six centiares de terre, au Fond-de-Beaumont, section L, numéro 423; tenant d'un long à Joseph Perrot, d'autre long à Noret, d'un bout à plusieurs, d'autre bout Pierre Darbonne.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Douzième lot.

Trente-un ares soixante-quatre centiares de terre, Sous-Châtillon, section P, numéro 539 du cadastre; tenant d'un long à madame veuve Normand, d'autre long M. Henri Charron, d'un bout Marie-Anne Gaudin, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Treizième lot.

Six ares trente-trois centiares de courtil, sis au Clos-Mathieu, section K, numéro 465; tenant d'un long aux héritiers Fix, d'autre long à Jean Darras, d'un bout la voirie du Clos-Mathieu, et d'autre bout Bruneau, coiffeur.

Sur la mise à prix de 450 fr.
Quatorzième lot.

Trente trois ares soixante-quinze centiares de terre, au Fond-de-Beaumont, section L, numéros 453 et 474 du cadastre; tenant d'un long Isidore Normand, d'autre long Normand-Dague, d'un bout le chemin de Beaumont, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Quinzième lot.

Trois hectares seize ares cinquante centiares de bois et roches, à Coquibus, section F, numéros 312, 313, 315, 316 et 318 du plan; tenant d'un long levant M. Cochon, d'autre long couchant héritiers Sougit, d'un bout Louis Tremblay et les friches, d'autre bout par hache sur plusieurs. — Cette pièce est traversée par le chemin de Milly à Coquibus.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Seizième lot.

Soixante trois ares trente-un centiares de bois, au Chemin-des-Audigers, section O, numéro 209; tenant d'un long levant héritiers Eloi Normand, d'autre long couchant à Darbonne, de Saint-Pierre, d'un bout nord le chemin des Audigers, d'autre bout midi le chemin de Haute-Pierre.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Dix-septième lot.

Un are quarante-huit centiares de courtil, à la Porte aux Rois, section B, numéros 774 et 775; tenant d'un long Charron Rémy, d'autre long Victor Charron, d'un bout à la route de Maise, d'autre bout M. Bos.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Dix-huitième lot.

Quatorze ares soixante-dix centiares de bois, plantés en sapins, à la Guichère, près Sablonnelle, section H, numéro 312; tenant d'un long Dallier, d'autre long à Joseph Morin, d'un bout Joseph Morin, d'autre bout à Rommier, de Fontainebleau.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Dix-neuvième lot.

Un hectare vingt-sept ares cinq centiares de bois, section N, numéros 30, 31 et 32, à la Côte-aux-Fourniers, plantés de sapins; tenant d'un long midi Eléonore Crenier, d'autre long nord Louis Alexandre Godard, d'un bout levant aux représentants Antoine Morin, d'autre bout couchant à la ville de Milly.

Sur la mise à prix de 250 fr.
Vingtième lot.

Dix-neuf ares soixante-quinze centiares de bois, à la Hauteure, lieu dit Bonnet-Blanc, section A, numéro 918; tenant d'un long héritiers Jacques Blavet, d'autre long couchant à Petit-Cossard, d'un bout l'ancien chemin de Milly à Boutigny, d'autre bout Victor Charron.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Vingt-unième lot.

Seize ares quarante-cinq centiares de bois, à la grande voirie de Saint-Blaise, champier de la Madeleine, section K, numéro 648, faisant hache; tenant d'un long nord à Thiercelin et plusieurs aboutissants, d'autre long plusieurs, d'un bout représentants Céléstin Trambly, d'Orléans, d'autre bout à la grande voirie.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Vingt-deuxième lot.

Seize ares quatre-vingt-huit centiares de sable, plantés de sapins, à la Folie, section P, numéro 758 bis partie; tenant d'un long Victor Charron, d'autre long Gabriel Perrot, d'un bout aux enfants Louis Moissy, et d'autre bout Etienne Deshayes.

Sur la mise à prix de 25 fr.
Vingt-troisième lot.

Six ares trente-trois centiares de grouette, au faite du Chemin-Royal; tenant d'un long à Louis Perrot, d'autre long à Alexandre Normand, d'un bout couchant le chemin de la Montagne-Royale, d'autre bout Duché.

Sur la mise à prix de 10 fr.
Vingt-quatrième lot.

Seize ares quatre-vingt-huit centiares de sable, plantés de sapins, derrière Châtillon, section P, numéro 922 partie; tenant d'un long Gabriel Perrot, d'autre long à Journal Victor, d'un bout héritiers Chambault, d'autre bout héritiers Gaudin.

Sur la mise à prix de 25 fr.
Vingt-cinquième lot.

Quatre-vingt-trois ares quatre-vingt-dix centiares de bois et roches, plantés de sapins, à la Montignotte, section D, numéro 103; tenant d'un long couchant M. de Haber et plusieurs, d'autre long levant héritiers Pierre Gaillard, de Courances, d'un bout midi plusieurs, d'autre bout nord M. de Haber et plusieurs.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Vingt-sixième lot.

Quatre-vingt-quatre ares trente centiares de terre, à la Voirie-Rouillée, section D, numéro 296; tenant d'un long midi à la voirie, d'autre long à Louis Perrot, d'un bout la route de Paris, d'autre bout levant à Alexandre Normand.

Sur la mise à prix de 4,200 fr.
Vingt-septième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, à Montceau, plantés de sapins, section H, numéro 123; tenant d'un long Rémy père, d'autre long Lépicier, acquéreur Gannot, d'un bout Jacques Boudineau, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 25 fr.
Vingt-huitième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, lieu dit le Fond-de-Beaumont, section L, numéro 470; tenant

d'un long à Joseph Perrot, d'autre long Alexandre Normand, d'un bout à François Charlot, d'autre bout le chemin de la Canche-aux-Cochons.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Vingt-neuvième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, même lieu, section L, numéro 473; tenant d'un long à Normand Dague, d'autre long Martin Juvenel, d'un bout sur Joseph Merin, d'autre bout le chemin de la Canche-aux-Cochons.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Trentième lot.

Trente ares soixante-dix centiares de terre, au Chemin-de-Nemours, section I, numéros 318 et 319; tenant d'un long couchant aux héritiers Rémy père, d'autre long levant aux héritiers Normand, d'un bout la route de Nemours, d'autre bout aux héritiers Rémy.

Sur la mise à prix de 500 fr.
Trente-unième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de terre, sis au Trou, section H, numéro 824; tenant d'un long à Pierre Normand, d'autre long à Normand Quiou, d'un bout sur Normand-Dague, d'autre bout la route de Fontainebleau.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Trente-deuxième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit Beaumont, section L, numéro 458; tenant d'un long à Courrier, d'autre long à Barthélemy Crenier, d'un bout le chemin de Milly au Coudreau, d'autre bout à Odyllé Petit.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Trente-troisième lot.

Trois ares trente-sept centiares de pré, à Saint-Blaise, section K, numéro 492; tenant d'un long à Crenier-Cornez, d'autre long Lecointe, d'un bout Flagis et Lecointe, d'autre bout Bruneau.

Sur la mise à prix de 30 fr.
Trente-quatrième lot.

Trente-trois ares soixante-quatorze centiares de bois-taillis, chêne et bouleau, lieu dit à Haute-Pierre, section O, numéro 204; tenant d'un long Cordier, du Cygne, d'autre long héritiers Jean Gaudard, d'un bout acquéreur Masson, d'autre bout le chemin des Audigers.

Sur la mise à prix de 75 fr.
Trente-cinquième lot.

Quarante-deux ares dix-huit centiares de bois-taillis, essence de chêne, au même lieu, section O, numéro 197, pour cinquante-six ares trente centiares; tenant d'un long héritiers Jean Trambly, d'autre long à Descroix, de Maise, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin des Audigers.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Trente-sixième lot.

Vingt-un ares neuf centiares de bois-taillis, au Chemin-de-Boutigny, section A, numéro 541 partie, pour vingt huit ares trente huit centiares; tenant d'un long Etienne Darbonne, de Saint Pierre, d'autre long Delacourcelle-Mercieux, d'un bout sur le chemin des Audigers, d'autre bout l'ancien chemin de Boutigny. — Traversés par la route de Boutigny.

Sur la mise à prix de 75 fr.
Trente-septième lot.

Dix ares cinquante centiares de courtil, au Puits-Pâtre, section B, numéro 729, pour treize ares soixante-cinq centiares; tenant d'un long Jean Managard, d'autre long au chemin du Rousset, d'un bout François Managard, d'autre bout sur la rue des Châtaigniers.

Sur la mise à prix de 500 fr.
Trente-huitième lot.

Seize ares quatre-vingt-dix centiares de terre et courtil, au Clos Mathieu, section K, numéro 718; tenant d'un long levant M. Yéron, d'autre long et d'un bout M. Louis Aimé Bruneau, d'autre bout la rivière d'Ecole.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Trente-neuvième lot.

Seize ares quatre-vingt centiares de pré, au Goireux, section B, numéro 910; tenant d'un long héritiers Cordier, d'autre long la voirie des Goireux, d'un bout à Pierre Yaché, et d'autre bout Jacques dit Ronjeard.

Sur la mise à prix de 250 fr.
Quarantième lot.

Vingt-quatre ares quatre-vingt centiares de terre, en Forêt, section I, numéro 57; tenant d'un long Alexandre Normand, d'autre long François-Pierre Gillet, d'un bout le chemin de l'Hermitte, d'autre bout la route de Fontainebleau.

Sur la mise à prix de 300 fr.
Quaranti-unième lot.

Cinquante-cinq ares soixante-neuf centiares de terre, à Paray, section H, numéros 487, 488 et 489; tenant d'un long nord à madame Soin, d'autre long Etienne Normand, d'un bout à Pierre Normand, d'autre bout Etienne Charron.

Sur la mise à prix de 700 fr.
Quarante-deuxième lot.

Quinze ares cinq centiares de terre, derrière Monceau, section E, numéro 376; tenant d'un long Etienne Gaudard, d'autre long à Jacques Rémy, d'un bout le chemin allant à Coquibus, d'autre bout le chemin de Rumont.

Sur la mise à prix de 450 fr.
Quarante-troisième lot.

Douze ares soixante-cinq centiares de terre, sis à Paray, section H, numéro 441, derrière chez M. Le-maire; tenant d'un long à Joseph Gaudard, d'autre long aux enfants Toussaint Dupré, des deux bouts héritiers Barberotte.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Quarante-quatrième lot.

Quinze ares quatre-vingt-deux centiares de terre, au Clos-de-l'Hôtel-Dieu, section H, numéro 225; tenant d'un long à Gaudard Louis, d'autre long à Delton, maçon, d'un bout à Jacques Boudineau, d'autre bout à Proteau.

Sur la mise à prix de 400 fr.
Quarante-cinquième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, à Montigny, section L, numéros 129 et 130; tenant d'un long Dupont, de Vieux-Pont, d'autre long et d'un bout plusieurs, et d'autre bout à M. Théophile Minier.

Sur la mise à prix de 25 fr.
Quarante-sixième lot.

Douze ares soixante-cinq centiares de terre, dans le Fond-de-Beaumont, section L, numéro 445; tenant d'un long à Brouiller-Morin, d'autre long Normand Dague, d'un bout Pierre Darbonne, et d'autre bout M. Dupré.

Sur la mise à prix de 400 fr.

Quarante-septième lot.

Soixante-onze ares soixante-quinze centiares de bois, à la Voirie-aux-Genets ou Haute-Pierre, section Q, numéro 209; tenant d'un long Etienne Darbonne, d'autre long Caudron, d'un bout le petit chemin de Haute-Pierre, et d'autre bout le chemin des Audigers.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Quarante-huitième lot.

Dix ares cinquante centiares de bois, sis dans la plaine de Saint-Pierre, appelés la Pointe-du-Chemin-de-Boutigny, section O, numéro 232; tenant d'un long levant Michel Morin, d'autre long à Darbonne, d'un bout nord le chemin de Boutigny, et d'autre bout le sentier de la Mare-aux-Pigeons. — Traversés par le chemin des Audigers.

Sur la mise à prix de 30 fr.
Quarante-neuvième lot.

Quatre-vingt-quatre ares quarante-deux centiares de bois, aux Longs-Veaux, section F, numéro 383; tenant d'un long couchant Codet Blondel, d'autre long héritiers Chambaud, d'un bout midi le chemin des Longs-Veaux à Coquibus, et d'autre bout nord les terres de Coquibus.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Cinquantième lot.

Soixante-huit ares trente-sept centiares de bois, à la Croix-de-la-Garde ou la Montignotte, section D, numéro 37; tenant des deux longs l'ancien chemin de Melun, de midi à M. Rabier, au levant M. Trambly, boisselier.

Sur la mise à prix de 450 fr.
Terroir d'Oncy.

Cinquante-unième lot.

Soixante-deux ares quarante-trois centiares de terre et bois, à Tout-Vilain; tenant d'un long Isidore Normand, d'autre long à Rémy, et des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 300 fr.
Cinquante-deuxième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, à Beaumont; tenant d'un long la veuve Flagis, d'autre long nord à Charlot dit Petit-Chapeau, d'un bout le chemin de la Canche-aux-Cochons, et d'autre bout les bois.

Sur la mise à prix de 75 fr.
Cinquante-troisième lot.

Vingt-un ares neuf centiares de bois-taillis, à la Garenne; tenant d'un long héritiers Perrot, d'autre long l'acquéreur Bourdin, d'un bout le chemin de la Procession, et d'autre bout la Passée-des-Moutons. — Section A, numéro 197.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Cinquante-quatrième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, au Fourneau, section C, numéro 163; tenant d'un long Etienne Laurent, d'autre long Etienne Morin, d'un bout sur le chemin du Fourneau, et d'autre bout les roches.

Sur la mise à prix de 75 fr.
Cinquante-cinquième lot.

Quatre ares vingt-deux centiares de pré, à Golainville; tenant d'un long la veuve Normand-Delton, d'autre long acquéreur Boudineau Alexandre, d'un bout la rivière, et d'autre bout la veuve Normand.

Sur la mise à prix de 40 fr.
Cinquante-sixième lot.

Huit ares soixante-quinze centiares de pré, au Pont-Rouge; tenant d'un long Normand-Quiou, d'autre long Morin, d'un bout Normand Quiou, et d'autre bout Charlot dit Petit-Chapeau.

Sur la mise à prix de 100 fr.
Cinquante-septième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit Tout Vilain ou Chemin Royal; tenant d'un long couchant Jacques Gaudin, d'autre long levant André Hochard, d'un bout nord sur le Chemin-Royal, et d'autre bout Victor Charron.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Cinquante-huitième lot.

Vingt-un ares neuf centiares de bois taillis, au Veau-Morin, lieu dit le Fourneau; tenant d'un long François Delaporte, d'autre long Charlot dit Fichet, aboutissant sur les bois.

Sur la mise à prix de 40 fr.
Cinquante-neuvième lot.

Trente-un ares soixante-cinq centiares de bois, au Fourneau, section B, numéro 4299; tenant d'un long levant Dague, d'autre long couchant Henri Charron, aboutissant sur plusieurs.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Terroir de Noisy-sur-Ecole.

Soixantième lot.

Quarante-deux ares dix-huit centiares de bois taillis, lieu dit à Belle-Ile; tenant d'un long à l'acquéreur de madame Régnier, d'autre long madame Sougit ou son acquéreur, d'un bout M. Pinget, et d'autre bout Antoine-Philibert Deshayes.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Soixante-unième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de bois taillis, plantés de sapins, lieu dit à Chamberlot; tenant d'un long M. Pinget, d'autre long M. Lignot, d'Auvers, d'un bout M. Pinget, et d'autre bout le chemin de Noisy à Fontainebleau.

Sur la mise à prix de 50 fr.
Soixante-deuxième lot.

Vingt-deux ares cinquante-trois centiares de bois, traversés par le sentier de Chamberlot, au grand Belle-Ile; tenant d'un long levant Michel Gonon, d'autre long acquéreur Athanase Beaucamp, d'un bout le chemin allant à la Madeleine, et d'autre bout nord la voirie des prés de Belle-Ile.

Sur la mise à prix de 150 fr.
Soixante-troisième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares de bois, au sentier des Ursulines, lieu dit les Ronches; tenant d'un long levant Louis Trambly, d'autre long couchant Normand Dague, d'un bout nord le chemin allant à la Madeleine, et d'autre bout midi sur les roches.

Sur la mise à prix de 25 fr.
Soixante-quatrième lot.

Dix ares cinquante-cinq centiares d'aunettes, au même lieu; tenant d'un long levant aux héritiers Charles Deshayes, d'autre long couchant Toussaint Benoist ou son représentant, d'un bout l'acquéreur Terrier, et d'autre bout un chemin d'exploitation ou voirie.

Sur la mise à prix de 45 fr.
Terroir de Tousson.

Soixante-cinquième lot.

Vingt-un ares dix centiares de terre, situés au Bois-Huot; tenant d'un long Mazereau, d'autre long Cadot Maury, d'un bout les héritiers de Saint Michel, et d'autre bout le terroir d'Oncy.

Sur la mise à prix de 250 fr.

Terroir d'Achères.

Soixante-troisième lot.

Deux ares soixante-trois centiares de terre, lieu dit la Vallée-des-Vaublas; tenant d'un long levant Hubert Bouclet, d'autre long couchant à madame veuve Mathias Boureille, d'un bout midi plusieurs, et d'autre bout nord la pente de Jean-Charles Carouget.

Sur la mise à prix de 5 fr.
Terroir de Videlles.

Soixante-septième lot.

Quinze ares trente centiares de terre, sis aux Bourriers; tenant d'un long à Adolphe Jenlin, d'autre long madame Viron, de Fontainebleau, d'un bout nord madame Viron, et d'autre bout midi sur le chemin de Retolu à Marbois.

Sur la mise à prix de 300 fr.
Soixante-huitième lot.

Trente-sept ares dix centiares de terre, en pointe, sous la Forêt; tenant du couchant madame Viron, du midi à Philippe-Cyprien Sngy, et du nord au chemin de Videlles à La Ferté, qui longe ladite pièce.

Sur la mise à prix de 500 fr.
Soixante-neuvième lot.

Quatorze ares cinquante-quatre centiares de terre, sis au Poirier-Rond; tenant d'un long à Frédéric De-neuille, du couchant à madame Viron, d'un bout le chemin de Marbois, et d'autre bout le chemin de Videlles à Marbois.

Sur la mise à prix de 250 fr.
Soixante-dixième lot.

Vingt ares soixante-sept centiares de terre, sis Audessus-des-Roches-de-Beaulne; tenant d'un long nord madame Viron, d'autre long madame Viron, d'un bout le chemin de Marbois à La Ferté, et d'autre bout couchant le chemin des Roches-de-Beaulne.

Sur la mise à prix de 300 fr.
Soixante-onzième lot.

Sept ares quatre-vingt onze centiares de terre, sis à la Cave Saint-Guénault; tenant du couchant M. Dupré, d'autre long madame Soin, de Fontainebleau, d'un bout midi à plusieurs, et d'autre bout le chemin des Roches.

Sur la mise à prix de 30 fr.
Soixante-douzième lot.

Douze ares trente-sept centiares de terre, sis au même lieu; tenant du couchant M. Dupré, du levant madame Soin, d'un bout M. Noché, et d'autre bout le chemin du Roi.

Sur la mise à prix de 70 fr.
Soixante-troisième lot.

Quinze ares dix neuf centiares de terre, situés derrière la Maison-à-Fouché; tenant du midi à M. Dupré, du nord à madame Soin, d'un bout les Bois-du-Roi, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 450 fr.
Soixante-quatrième lot.

Vingt-six ares quatre-vingts centiares de terre, sis à la Terre-aux-Lièvres; tenant du midi M. Dupré, du nord madame Soin, d'un bout levant Dominique Chartier, et d'autre bout sur les Bois-du-Roi.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Soixante-quinzième lot.

Seize ares huit centiares de terre, à la Mare-Neuve; tenant du nord à Xavier Richard, du midi à Louis Hardouin, d'un bout le chemin de Maise à Corbeil, et d'autre bout M. Xavier Chartier.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Soixante-seizième lot.

Quatre ares quatre-vingt deux centiares de terre, sis au Bois-du-Roi; tenant d'un long couchant à M. Dupré, d'autre long levant aux représentants Noël Richard, d'un bout à Auguste Caquet, et d'autre bout midi le chemin de Marbois à La Ferté.

Sur la mise à prix de 60 fr.
Soixante-dix-septième lot.

Quatorze ares vingt-neuf centiares de terre, sis au même lieu; tenant d'un long nord à Louis Hardouin, du midi à M. Dupré, d'un bout du levant Dominique Chartier, et d'autre bout du couchant les Bois-du-Roi.

Sur la mise à prix de 200 fr.
Soixante-dix-huitième lot.

Dix-neuf ares quatorze centiares de terre, sis au Hameau-de-Marbois; tenant du midi madame Soin, du nord à Louis Hardouin, d'un bout du couchant le sentier du Puits-Sauvage, et d'autre bout le chemin de la Mare-du-Marbois.

Sur la mise à prix de 300 fr.
Soixante-dix-neuvième lot.

Seize ares cinquante-neuf centiares de terre, sis devant Marbois; tenant d'un long du midi à madame Viron, de Fontainebleau, d'autre long madame Soin, d'un bout du levant Gabriel Girard, et d'autre bout le chemin de Marbois.

Sur la mise à prix de 300 fr.
Quatre-vingtième lot.

Trente ares vingt-quatre centiares de terre, sis à la Grande-Vente; tenant d'un long couchant M. Dupré, du levant madame Soin, d'un bout midi le chemin de Melun, et d'autre bout le sentier de Marbois.

Sur la mise à prix de 250 fr.
Quatre-vingt-unième lot.

Trente-sept ares vingt-six centiares de terre, sis à la Pièce; tenant d'un long du couchant à Louis Hardouin, d'autre long Jean-Pierre Hardouin, d'un bout midi le chemin de Melun, et d'autre bout le sentier des

neaux; tenant d'un long couchant à M. Dupré, d'autre long levant à madame Soin, d'un bout nord Eugène Jeulin, et d'autre bout le chemin de Melun.
 Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatre-vingt-septième lot.
 Vingt-trois ares treize centiares de terre, sis à la Pièce; tenant d'un long couchant Auguste Hardouin, d'autre long madame Soin, d'un bout midi le chemin de Melun, et d'autre bout le chemin des Glaisières.
 Sur la mise à prix de 330 fr.

Terroir de Guigneville.
Quatre-vingt-huitième lot.
 Vingt six ares de terre, sis aux Volants; tenant d'un long midi à madame Soin, d'autre long nord M. Dupré, d'un bout levant Antoine Métaut, d'autre bout plusieurs.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Quatre-vingt-neuvième lot.
 Trente ares cinq centiares de terre, sis au même lieu; tenant d'un long midi M. Dupré, d'autre long nord madame Soin, d'un bout couchant Antoine Métaut, et d'autre bout plusieurs.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Quatre-vingt-dixième lot.
 Quatorze ares trente-quatre centiares de terre, sis aux Cornailles; tenant d'un long levant à M. Dupré, d'autre long à Eugène Jeulin, d'un bout le chemin de Melun, d'autre bout midi le chemin de Maisse.
 Sur la mise à prix de 75 fr.

Quatre-vingt-onzième lot.
 Vingt-sept ares quatorze centiares de terre, sis aux Volants; tenant d'un long nord à madame Soin, du midi à Europe Hottin, d'un bout du couchant sur Antoine Métaut, et d'autre bout du levant à plusieurs.
 Sur la mise à prix de 400 fr.

Terroir de Videlles.
Quatre-vingt-douzième lot.
 Treize ares soixante-dix-huit centiares de terre, lieu dit les Boursiers; tenant d'un long à Jean-Louis Hardouin, d'autre long à madame Soin, d'un bout le sentier de Retolu au Puits-Sauvage, et d'autre bout le chemin de Retolu à Meurbois.
 Sur la mise à prix de 300 fr.

Quatre-vingt-treizième lot.
 Dix-huit ares soixante quinze centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Louis Hardouin, d'autre long à madame Soin, d'un bout nord madame Véron, d'autre bout midi au chemin de Meurbois.
 Sur la mise à prix de 400 fr.

Quatre-vingt-quatorzième lot.
 Quatorze ares trois centiares de terre, situés au Poirier-Rond; tenant du couchant à Grégoire Sugy, du levant à madame Soin, d'un bout le chemin de Meurbois, d'autre bout plusieurs.
 Sur la mise à prix de 300 fr.

Quatre-vingt-quinzième lot.
 Vingt-deux ares vingt centiares de terre, situés au-dessus des Roches-de-Baulne; tenant d'un long Louis Hardouin, d'autre long à madame Soin, d'un bout nord au chemin des Roches-de-Baulne, d'autre bout le chemin de Meurbois à La Ferté.
 Sur la mise à prix de 300 fr.

Quatre-vingt-seizième lot.
 Sept ares quatre-vingt onze centiares de terre, situés à la Cave-Saint-Généault; tenant du couchant à Charles Bouchard, du levant à M. Dupré, d'un bout nord sur le chemin des Roches, et d'autre bout plusieurs.
 Sur la mise à prix de 30 fr.

Quatre-vingt-dix-septième lot.
 Douze ares trente-sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long nord à Jean-Pierre Hardouin, du midi à M. Dupré, d'un bout levant sur Noché, et d'autre bout couchant sur les bois du Roi.
 Sur la mise à prix de 70 fr.

Quatre-vingt-dix-huitième lot.
 Quinze ares dix-neuf centiares de terre, sis derrière la-Maison à Fouché; tenant du midi à Auguste Sugy, du nord à M. Dupré, d'un bout couchant sur les bois du Roi, et d'autre bout levant plusieurs.
 Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatre-vingt-dix-neuvième lot.
 Vingt-six ares quatre-vingt centiares de terre, situés à la Terre-aux-Lièvres; tenant d'un long midi à Dominique Chartier, d'autre long nord à M. Dupré, d'un bout couchant aux bois du Roi, et d'autre bout levant sur Dominique Chartier.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Centième lot.
 Quinze ares soixante-neuf centiares de terre, aux Fourneaux; tenant d'un long couchant à Pierre Lelièvre, d'autre long levant à M. Dupré, d'un bout nord Eugène Jeulin, et d'autre bout midi sur le chemin de Melun.
 Sur la mise à prix de 450 fr.

Cent unième lot.
 Dix-sept ares soixante centiares de terre, sis aux Maisons-de-Meurbois; tenant d'un long levant à madame Véron, d'autre long à madame Soin, d'un bout nord sur le baron Guay, et d'autre bout midi sur plusieurs.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Cent deuxième lot.
 Quatre ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés au Bois-du-Roi; tenant d'un long couchant à madame Véron, d'autre long levant à M. Dupré, d'un bout nord à Auguste Caquet, et d'autre bout midi sur le chemin de Meurbois à La Ferté.
 Sur la mise à prix de 60 fr.

Cent troisième lot.
 Quatorze ares vingt-neuf centiares de terre, situés au même lieu; tenant d'un long nord à M. Dupré, d'autre long midi à Nicolas Vendange, d'un bout levant sur M. Dominique Chartier, et d'autre bout couchant sur les bois du Roi.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Cent quatrième lot.
 Dix-neuf ares treize centiares de terre, situés au hameau de Marbois; tenant d'un long midi plusieurs, d'autre long nord à madame Véron, d'un bout couchant sur le sentier du puits sauvage, et d'autre bout levant sur le chemin de la mare de Marbois.
 Sur la mise à prix de 300 fr.

Cent cinquième lot.
 Quinze ares quatre-vingt centiares de terre, situés

devant Marbois; tenant d'un long du midi à Etienne Chevallier, d'autre long nord à madame Soin, d'un bout levant sur Gabriel Gérard, et d'autre bout du couchant sur le chemin de Marbois.
 Sur la mise à prix de 300 fr.

Cent sixième lot.
 Trente-sept ares vingt-six centiares de terre, sis à la Pièce; tenant d'un long du couchant à Jean-Pierre Hardouin, d'autre long du levant à Frédéric Deneuville, d'un bout du midi sur le chemin de Melun, d'autre bout du nord sur le chemin de la Glaisière.
 Sur la mise à prix de 500 fr.

Cent septième lot.
 Trente ares vingt-quatre centiares de terre, sis à la Grande Vente; tenant du couchant à Nicolas Binoux, du levant à M. Dupré, d'un bout du midi sur le chemin de Melun, et d'autre bout nord sur le sentier de Marbois.
 Sur la mise à prix de 250 fr.

Cent huitième lot.
 Dix-neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre, situés à la Mare-Neuve; tenant d'un long nord à Frédéric Deneuville, du midi à Adolphe Jeulin, d'un bout couchant sur Xavier Chartier, et d'autre bout levant sur le chemin de Maisse.
 Sur la mise à prix de 300 fr.

Cent neuvième lot.
 Vingt ares soixante-sept centiares de terre, grouette, situés aux Glaisières; tenant d'un long nord à Adrien Jeulin, d'autre long midi à M. Dupré, d'un bout couchant sur Jean-Louis Beauvais, et d'autre bout sur plusieurs.
 Sur la mise à prix de 250 fr.

Cent dixième lot.
 Trente-deux ares deux centiares de terre, situés à la Brèche-de-Secréin; tenant d'un long nord à Adolphe Jeulin, d'autre long du midi à M. Dupré, d'un bout levant sur plusieurs, et d'autre bout sur Alexis Batte-reau.
 Sur la mise à prix de 250 fr.

Cent onzième lot.
 Quinze ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long nord à Nicolas Vendange, d'autre long à M. Dupré, d'un bout sur Richard Xavier, et d'autre bout couchant sur le chemin de Maisse.
 Sur la mise à prix de 450 fr.

Cent douzième lot.
 Douze ares de terre, situés au Chêne-de-Mézières; tenant d'un long nord à Constant Guillot, du midi aux héritiers Beauvais, d'un bout couchant sur Nicolas Vendange, et d'autre bout levant sur le chemin de Videlles à Mondeville.
 Sur la mise à prix de 250 fr.

Cent treizième lot.
 Quinze ares quatre-vingt-deux centiares de terre, situés à la Plaine Ronde; tenant d'un long levant Hector Métaut, du couchant à Ferdinand Jeulin, d'un bout nord sur les héritiers de madame Barberolle, et d'autre bout midi plusieurs.
 Sur la mise à prix de 60 fr.

Cent quatorzième lot.
 Sept ares soixante-cinq centiares de terre, situés au même lieu; tenant d'un long couchant à Auguste Hardouin, d'autre long levant à Ferdinand Jeulin, d'un bout nord sur les héritiers Barberolle, et d'autre bout midi plusieurs.
 Sur la mise à prix de 40 fr.

Terroir de Guigneville.
Cent quinzième lot.
 Vingt six ares de terre, sis lieu dit les Volants; tenant d'un long nord au chemin de Melun, d'autre long du midi M. Dupré, d'un bout levant sur Hector Métaut, et d'autre bout couchant sur plusieurs.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Cent seizième lot.
 Trente ares cinq centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long midi à Jean Mercier, d'autre long nord à M. Dupré, d'un bout levant plusieurs, et d'autre bout du couchant sur Antoine Métaut.
 Sur la mise à prix de 200 fr.

Cent dix-septième lot.
 Quatorze ares trente-quatre centiares de terre, sis aux Cornailles; tenant d'un long levant à Benjamin Mercier, d'autre long couchant à M. Dupré, d'un bout nord sur le chemin de Melun, et du midi sur le chemin de Maisse.
 Sur la mise à prix de 75 fr.

Cent dix-huitième lot.
 Treize ares quatre-vingt-huit centiares de terre, aux Cornailles; tenant d'un long couchant à Alexis Batte-reau, d'autre long du levant aux héritiers Louis Pierre Girard, d'un bout du midi sur un sentier, et d'autre bout du nord sur le chemin de Melun.
 Sur la mise à prix de 60 fr.

Cent dix-neuvième lot.
 Une MAISON BOURGEOISE située à Milly, rue Langlois, comprenant :
 Au rez-de-chaussée, corridor en entrant;
 A droite, une chambre à coucher et un cabinet de toilette;
 A gauche, une salle à manger et une cuisine;
 Escalier conduisant au premier étage;
 Au premier étage, une chambre à coucher en face l'escalier, une autre chambre à coucher et un cabinet de toilette;
 Sur le palier, escalier conduisant au deuxième étage;
 Au deuxième étage, une chambre à coucher, un cabinet de toilette et un grenier à la suite;
 Cour et jardin derrière la maison;
 Buanderie, lieux d'aisances et bûcher;
 Porte de sortie donnant sur une cour commune avec M. Jean Perrot;
 Le tout couvert en tuiles;
 Tenant par devant à la rue Langlois, par derrière Jean Perrot, d'un côté levant la maison ci-après, d'autre côté couchant sur le passage commun.
 Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Cent vingtième lot.
 Une autre MAISON BOURGEOISE sise à Milly, rue Langlois, à côté et au levant de la précédente, consistant :
 Au rez-de-chaussée, en un corridor;
 A droite, salon, salle à manger;
 A gauche, petite salle à manger, escalier à la suite;
 Au premier étage, deux chambres à coucher, deux

cabinets au-dessus, une chambre de bonne et grenier;
 Cour, cave, cuisine et buanderie, jardin à la suite;
 Pompe dans le jardin;
 Le tout couvert en tuiles;
 Tenant par devant la rue Langlois, par derrière Jean Perrot, d'un côté levant madame Hamelin, d'autre côté couchant la maison qui vient d'être désignée.
 Une Grange et Ecurie avec petite cour et petite grange, le tout situé à Milly, rue Langlois, près la maison ci-dessus, couvert en tuiles; et tenant d'un côté levant Rousseau, d'autre côté couchant, par derrière à madame Hamelin, et par devant à la rue Langlois.
 Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Cent vingt-unième lot.
 Une MAISON située à Milly, place des Halles, ayant façade sur la place des Halles, et sortie par la rue aux Chevaux, comprenant :
 Au rez-de-chaussée, magasin à l'entrée avec escalier allant au premier étage, autre magasin derrière, bureau ensuite; salle à manger, derrière ce bureau; cabinets d'aisances; second escalier pour monter au premier étage;
 Hangar et cuisine;
 Petite cour, d'environ quatre-vingt centimètres de largeur;
 Au premier étage, sur la place des Halles, un magasin, un cabinet donnant sur l'escalier et une petite chambre donnant sur la petite cour;
 Sur le palier de l'escalier qui prend naissance dans le magasin, il existe une chambre à coucher et un cabinet prenant jour sur la petite cour; un magasin à la suite;
 Au deuxième étage, une chambre à coucher, un cabinet noir et une petite chambre, grenier sur le dessus;
 Le tout couvert en tuiles;
 Deux caves sous les bâtiments.
 Au-dessus du hangar et de la cuisine, il existe un magasin.
 Tenant d'un côté nord Charles Deshayes, d'autre côté midi Montagne, par devant la place des Halles, par derrière la rue aux Chevaux.
 Sur la mise à prix de 12,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :
 A Etampes,
 En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;
 En celle de M^e PAULIN-LAURENS, avoué présent à la vente, rue Sainte-Croix, numéro 49;
 En celle de M^e CHENU, avoué présent à la vente, rue St-Jacques, numéro 100;
 A Milly,
 En l'étude de M^e SERGENT, notaire, commis à cet effet, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;
 Et sur les lieux, pour visiter les immeubles.
 Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.
 A Etampes, le deux août mil huit cent soixante-quinze.
 Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le trois août mil huit cent soixante-quinze, folio 464 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
 Signé, DELZANGLES

Etude de M^e Ch. GIBIER, notaire à Malesherbes (Loiret).

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
EN DÉTAIL ET PAR LOTS
 Le Dimanche 22 Août 1875, à midi,
A CÉSARVILLE.
 Par le ministère de M^e Ch. GIBIER, notaire à Malesherbes,

UNE FERME
 ET
109 HECTARES DE TERRES LABOURABLES
 EN 40 PIÈCES
 Sises terroir de Dossainville.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication, par lots, au gré des amateurs.
 S'adresser audit M^e Ch. GIBIER, notaire. 2-2

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

A LOUER
 Pour neuf ans,
 Pour entrer en jouissance au 11 Novembre 1875,

1^o JARDIN MARAICHER ET FRUITIER
 A Lardy,
 Contenant 1 hectare 26 ares 76 centiares,
 Avec Sources, et bordé par la rivière.

2^o MAISON
 D'HABITATION ET D'EXPLOITATION
 Aussi à Lardy.

3^o DEUX PARCELLES DE TERRE
 S'adresser, pour tous renseignements :
 A Lardy : Soit à M^e CANDON DE SARRY;
 Soit à M^e DEGOMMIER, notaire. 2

ON DEMANDE une personne honorable pour s'occuper d'Assurances sur la Vie dans l'arrondissement d'Etampes. — S'adresser à M. LESNE, inspecteur de la Compagnie Le Monde, 7, rue de Noailles, à Versailles. 3-2

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
 ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
 Pour Saucés et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES, 3 DIPLOMES D'HONNEUR
 1867, 1868, 1869, 1872, 1873
 Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
 Mis hors Concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
 EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries PARIS

Saison d'été 1875.
MAISON COLLIN
 Place Notre-Dame, n^{os} 19 et 21.
VÊTEMENTS TOUT FAITS POUR HOMMES & POUR ENFANTS
 ainsi que de Première Communion.
GRAND CHOIX DE DRAPERIES HAUTE NOUVEAUTÉ
 Pour Vêtements sur mesure.
 NOUVEAUTÉS POUR ROBES — CONFECTIONS — CHALES
 SOIERIES — TOILES — CALICOTS, ETC.
Comptoir spécial de Deuil. 19

BOULOGNE-SUR-MER
 PAS-DE-CALAIS
 Saison d'Été 1875, Bals, Concerts, Théâtre : Opéra et Fêtes.
 Bains, Casino, Courses, Régates, Excursions en mer, Pèlerinages.
BAINS DE MER 20-10

VÉRITABLE
JUS DE BIFTECK
 Du Docteur X. ROUSSEL
 ALIMENTATION RECONSTITUANTE
 Des Convalescents, des Vieillards, des Opérés, des Femmes, des Nourrices et des Enfants débilités.
 Le Jus de Bifteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un petit verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.
 Prix du flacon : 3 fr. 50 cent.
 A ÉTAMPES, chez M. DELISLE, pharmacien. 52-19